



3. Lettre type de demande de visite préalable à la reprise du travail

Commentaire:

Le code sur le Bien-être au travail (art. 36 bis de l'AR sur la surveillance de la santé) prévoit que les travailleurs en incapacité de travail peuvent s'adresser directement au médecin du travail pour demander une visite de pré-reprise du travail pendant leur période de maladie. Cette visite a pour but de permettre au travailleur de se concerter avec le médecin du travail sur ses possibilités de reprise du travail, sur les adaptations à apporter au poste de travail, etc.

A la demande du travailleur, l'employeur n'est **pas** averti de cette visite. Cette procédure diffère donc de la procédure standard où l'employeur est informé. Le rendez-vous doit intervenir dans les 10 jours ouvrables qui suivent la réception de la demande. Généralement, l'employeur prend à sa charge les frais de déplacement du travailleur, ce qui est difficile si ce dernier souhaite agir en toute discrétion. La consultation du médecin du travail est totalement gratuite pour le travailleur. Avec l'autorisation du travailleur, le médecin du travail prend contact avec le médecin traitant ou le médecin conseil de la mutualité.

La lettre doit être envoyée au médecin du travail concerné, à l'adresse du service externe ou interne de prévention. Vous trouverez les adresses du service externe de prévention sur ce site:

<http://www.emploi.belgique.be/erkenningenDefault.aspx?id=5040>

Lieu, date

Madame,
Monsieur,

Objet: Demande de consultation de pré-reprise du travail

Actuellement en congé de maladie, je suis salarié(e) auprès de l'entreprise XXX (nom et adresse de l'employeur).

D'après les informations dont je dispose, c'est le docteur XXXX, médecin du travail, qui assume les missions de prévention auprès de mon employeur **OU**
D'après les données dont je dispose, mon employeur est affilié à votre service externe de prévention.

Dans la perspective d'une concertation de pré-reprise du travail, je souhaite obtenir un rendez-vous avec le médecin du travail XXX/le médecin du travail de votre service qui assure le suivi de cette entreprise/organisme – en application de l'article 36bis de l'AR relatif à la surveillance de la santé. Je souhaite me concerter avec lui/elle sur les adaptations éventuelles à apporter à mon poste de travail ou sur un travail adapté.

En application de l'article 36bis de l'Arrêté royal relatif à la surveillance de la santé, je vous prierais de ne pas informer mon employeur de cette demande.

J'espère pouvoir obtenir un rendez-vous dans les 10 jours ouvrables, conformément aux délais prescrits par la législation. Vous pouvez me contacter à l'adresse mentionnée ci-dessous.

Je vous remercie d'ores et déjà pour votre collaboration.

Cordiales salutations,

Prénom + Nom du travailleur

Adresse

Numéro de téléphone